

Jouer la **complémentarité des communes** pour renforcer la **dynamique intercommunale**

Affirmer la ville-centre, Saint-Lô, **« locomotive » économique et administrative**

Maintenir et renforcer la vitalité des centres-bourgs équipés en services et commerces



Les communes rurales, **maillons indispensables de la vitalité** de la ville-centre et des centres-bourgs

Le bâti dispersé, héritage d'un territoire d'élevage : **à identifier et à faire évoluer**

VALORISATION DE LA RURALITÉ - DÉVELOPPEMENT - TOUTES LES COMMUNES

LES ACTIONS DU PLUI D'AUJOURD'HUI À 2035

Elles permettent de créer les conditions réglementaires pour atteindre les objectifs fixés.

PRODUCTION DE LOGEMENTS **425/an** DONT 265 POUR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

*La production inclut les logements neufs, les logements vacants et les changements de destination des biens immobiliers (ex : commerce transformé en logement)

RÉPARTIR LES LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE 7 À 9 000 HABITANTS ENTRE 2020 ET 2035

- ▶ Renforcer le poids démographique de la ville-centre
- ▶ Reconnaître la vocation d'accueil des centres-bourgs
- ▶ Permettre aux communes rurales de **maintenir leur population**

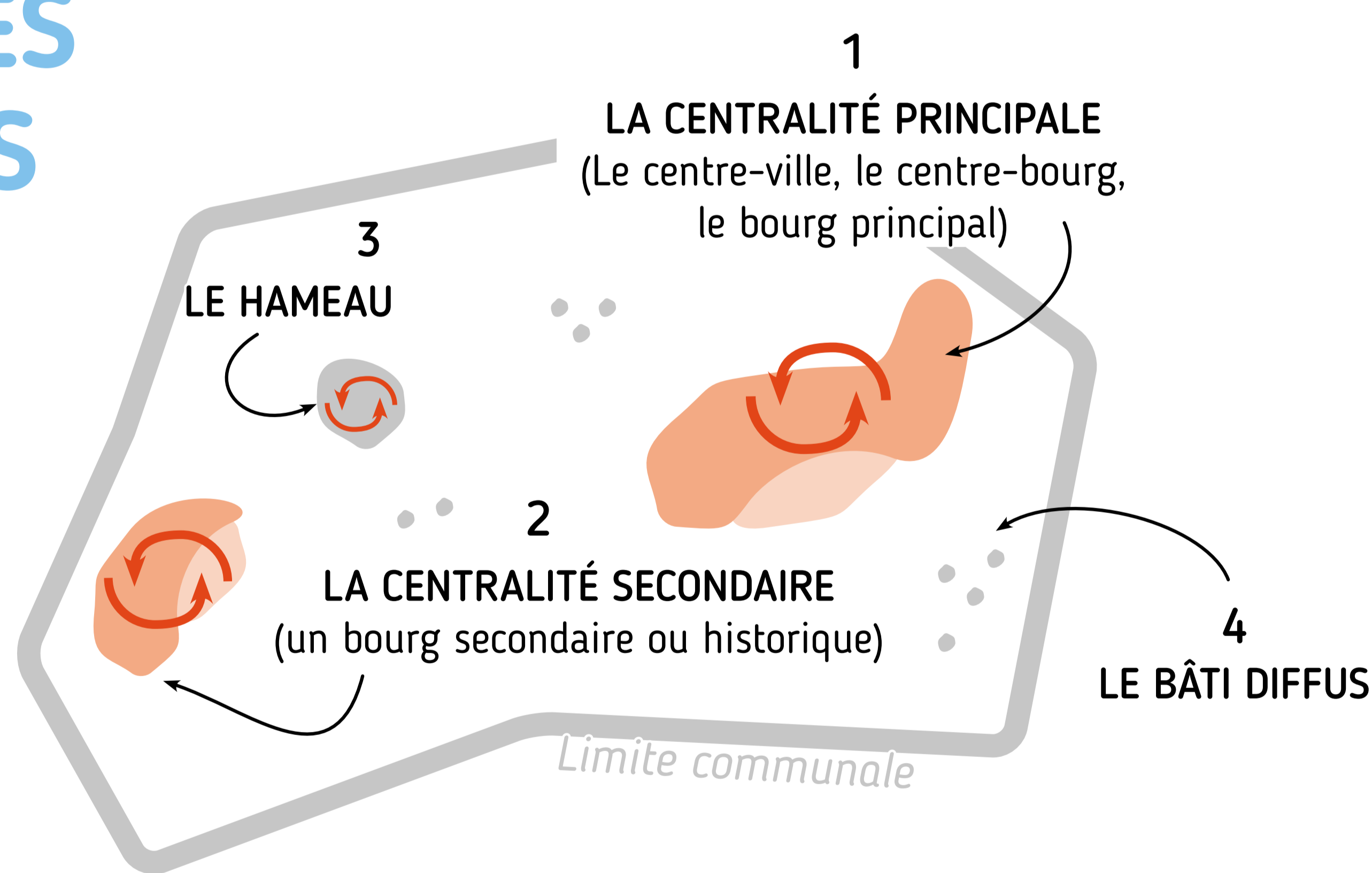
LES DIFFÉRENTS ESPACES BÂTIS ET LEURS POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION

LES 4 TYPOLOGIES D'ESPACES DE CRÉATION DE LOGEMENTS

Légende

- Enveloppes urbaines des centralités
- Extension possible des enveloppes urbaines si capacités en densification insuffisantes
- Enveloppes urbaines des hameaux
- Le bâti diffus
- Renouvellement urbain (densification / mutation)

Source : Cittanova



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES LOGEMENTS DANS LA VILLE-CENTRE ET LES CENTRALITÉS DES COMMUNES

- ▶ **L'enveloppe urbaine**, la localisation prioritaire des nouveaux logements produits
- ▶ Permettre à certains hameaux d'accueillir de **nouveaux logements sans extension de l'enveloppe bâtie existante**
- ▶ Prévoir l'évolution du bâti dispersé **en préservant l'activité agricole et les espaces naturels**



L'ENVELOPPE URBAINE ?

C'est la continuité de l'espace du bâti comprenant les rues, les espaces, les équipements sportifs et les « dents creuses »* au sein des communes

*espaces non construits entourés de parcelles bâties